



Les Revêtements de sol bois et à base de bois - 2

1.4 Les parquets mosaïques (NF EN 13 488)

Il s'agit de lamelles en bois massifs, pré-assemblées en motifs décoratifs, damier par exemple. Ces parquets peuvent être livrés soit bruts, soit finis en usine. Ils sont toujours à coller.

► Caractéristiques dimensionnelles des lamelles en mm :

Épaisseur : 8 pour les parquets livrés bruts
7, 5 pour ceux finis en usine
Largeur ≤ 35 ; Longueur 115 à 165

► Teneurs en humidité

7 à 11% pour les parquets livrés bruts
6 à 10% pour les parquets livrés finis en usine

► Classements d'aspects spécifiques pour :

Le chêne et les feuillus tropicaux, le hêtre, le frêne.

1.5 Les produits de lamparquet massif (NF EN 13227)

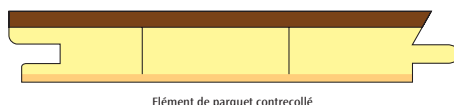
Il s'agit de lamelles en bois massifs pour parquets à chants plats, autres que les parquets mosaïques ; ils doivent dorénavant être appelés "lamparquet". En fonction de leurs caractéristiques dimensionnelles, seront distingués les lamparquets (produits de base ayant généralement 10 mm d'épaisseur et souvent appelés sur les chantiers "planchettes", très répandus en France), les "maxi lamparquets" qui viennent d'Italie et les "lamparquets larges" ou parquets tapis qui viennent de Belgique, ces derniers produits étant encore peu répandus en France.

► Caractéristiques dimensionnelles :

Produit	Dimensions nominales en mm		
	Épaisseur t	Longueur L	Largeur b
Éléments de lamparquet	9 à 11	120 à 400	30 à 75
Éléments de lamparquet large Parquet tapis compris	6 à 10	≥ 400	60 à 180
Éléments de maxi lamparquet	13 à 14	350 à 600	60 à 80

2 - Les parquets contrecollés (NF EN 13 489)

Il s'agit de lames ou de dalles de parquets contrecollées qui comportent un parement en bois d'une épaisseur de 2,5 mm minimum, supporté par une âme composée d'un panneau à base de bois (panneau de fibres, de particules, de contreplaqué) ou de lamelles de résineux sous lesquelles peut être collé un contre balancement constitué d'un placage mince en bois.



Élément de parquet contrecollé

La mise en œuvre de ces parquets peut s'effectuer par clouage (pour les épaisseurs de 20 à 23mm), collage ou en flottant, mais en général les "2 plis" (sans contre balancement) sont destinés à être posés collés, les "3 plis" à être posés flottants dans le cas général, ou cloués dans certains cas spécifiques.

► Caractéristiques dimensionnelles :

Il n'y a ni limite inférieure ni supérieure concernant l'épaisseur, la largeur et la longueur de ces produits. L'épaisseur minimale de 2,5 mm demandée au parement bois conduit cependant aujourd'hui à ne pas trouver sur le marché de produits de moins 8,5 mm d'épaisseur, mais rien ne s'oppose à ce que demain apparaissent des parquets plus minces.

► Teneur en humidité

5 à 9% pour la couche de parement, quelle que soit l'essence.

► Classements d'aspects spécifiques pour :

Le chêne, le frêne, le hêtre, le bouleau, l'érable, le mélèze, le pin sylvestre, l'épicéa et autres feuillus.

3 - Classements d'aspects

Pour chaque type de parquet identifié par une norme européenne, est défini pour chaque essence couramment utilisée un classement d'aspect comportant trois classes désignées par O, Δ, □. Les contenus de ces classes - diamètre maximal des nœuds admis par exemple - sont adaptés au type de parquet et à l'essence utilisée, pour les plus courantes d'entre elles au moins.

La classe O est celle qui admet le moins de singularités : les nœuds et les fentes y sont les plus petits ou non acceptés.

La classe Δ constitue une classe intermédiaire.

La classe □ est celle qui admet les singularités les plus fortes : nœuds les plus grands, parfois sans limite de taille.

Moyen mnémotechnique : moins il y a d'angles au symbole, moins le bois comporte de "défauts".

En marge de ces classes parfaitement définies (O, Δ, □), il existe la possibilité pour le fabricant de parquet de proposer des classes "libres", c'est ce qui se fait depuis toujours dans le parquet contrecollé.

Le fabricant peut désigner ces classes et en définir le contenu comme il le souhaite pourvu que les critères nécessaires à cette caractérisation soient parfaitement identifiés par les limites de toutes les singularités admises, listées en annexe de la norme produit à laquelle il se réfère.

Le tableau suivant donne un exemple de classement NF EN 13226 pour le chêne.

Parement de l'élément				
Singularités	Classe			
	O	Δ	□	
Aubier sain	Non permis	Permis	Légères traces permises	
Nœuds Sains et adhérents	Permis si : Diamètre ≤ 8 mm	Permis si : Diamètre ≤ 10 mm	Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet.	
Nœuds pourris	Diamètre ≤ 1 mm	Diamètre ≤ 5 mm		
Gerces	Non permises	Permises jusqu'à 15 mm de longueur		
Entre-Ecorces	Non permises	Non permises		
Coup de foudre	Non permis	Non permis		
Pente de fil	Permise sans limite	Permise sans limite		
Variation de couleur	Légère variation permise	Permise (cœur brun)		
Rayon médullaire	Permis	Permis		
Altération biologique	Non permise	Non permise		Non permise à l'exception du bleuissement et des piqûres noires

Parties non visibles : Toutes les singularités sont permises sans limites de dimensions ou de quantités si elles ne diminuent pas la résistance ou la qualité d'usure du parquet. L'aubier sain est permis au contreparement, à la partie supérieure de la languette sans prendre en compte les limites définies pour le parement.